**L’autonomie des personnes handicapées au point mort**

**Le 5 mai marque la Journée Européenne de la Vie Autonome. Une occasion pour faire le point. Malheureusement, le constat est négatif, oscillant en Europe entre un ralentissement et un recul dans la mise en œuvre de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées.**

**Les mesures d’austérité pénalisent les personnes handicapées, particulièrement en Wallonie.**

Vivre sa vie et faire ses propres choix ? Décider où habiter, choisir une école, un travail, ses amis, ses loisirs… Tout ce qu’il y a de plus banal en soi. Tellement banal que la plupart des gens ignorent que pour beaucoup de personnes en situation de handicap, ce n’est pas une réalité.

Chaque année, sous la bannière d’ENIL (Réseau européen Independent Living), des actions sont menées simultanément dans plus de 20 pays européens afin de sensibiliser et rappeler ce Droit, le rappeler à nos politiques et surtout pour appeler à ce que les choses changent !

Adoptée en 2006, la **Convention relative aux droits des personnes handicapées** vise à préserver la dignité humaine et à supprimer les divers mécanismes d’exclusion des personnes en situation de handicap qui sont considérés en tant que sujets de droits et non en tant qu’objets d’assistance.

Malgré cela, des personnes handicapées vivent toujours dans des institutions souvent contre leur gré, coupées du reste de la société et d’autres ne reçoivent encore aucune aide. L’offre de services est insuffisante voire inadaptée et surtout inaccessible financièrement.

**En octobre 2014** la Belgique, État partie à la Convention depuis 2009, a reçu des recommandations quant à sa mise en œuvre de la part du Comité d’experts de l’Onu. Ce Comité n’y a pas été par quatre chemins : aucun plan à l’échelle nationale, régime de substitution de la prise de décision, trop grand taux d’institutionnalisation, et manque de données ventilées sur les questions liées au handicap…

**En octobre 2014**, le nouveau Gouvernement wallon se mettait en place…

**Et aujourd’hui ?** Quel plan ou stratégie la Wallonie a-t-elle mis en place pour répondre à ses obligations ? Aucun  
Seule une proposition en juillet 2015 d’**Assurance Autonomie** initialement ambitieuse mais aujourd’hui beaucoup plus prudente, confondant âge et handicap, sans évaluation réelle de la population concernée et connaissance de ses besoins et souhaits.  
Une vision paternaliste comparant à tort la liberté de choix à une idéologie libérale, un monopole de services d’aide à domicile et un mécanisme excluant le rôle du bénéficiaire…

**12 années d’expérience du Budget d’Assistance Personnelle et seulement 400 bénéficiaires**.

Cette aide permettant à la personne de faire des choix en s’entourant de l’aide nécessaire, pourtant révélatrices de l’intérêt et de la nécessité même de la développer, est aujourd’hui au point mort.

Au quotidien des personnes vivent de véritables drames et font appel à des structures par défaut.  
 De réelles alternatives à l’institution doivent être développées !

Des pistes ? **ENIL** fait partie du Groupe d’Experts Européens pour **« la transition des soins en institutions vers des services de proximité »**, un plan d’action défini dans des Lignes Directrices et un processus pouvant être soutenu financièrement par les **Fonds Structurels européens**.

Même volonté définie dans **La nouvelle stratégie handicap 2017-2023 du Conseil de l'Europe** présentée officiellement à Nicosie (Chypre) le 27 mars dernier. Dans son discours, le Commissaire aux Droits de l’Homme du Conseil de l’Europe, Nils Muižnieks, a souligné la nécessité de promouvoir l’égalité, en particulier grâce à une éducation inclusive où les enfants handicapés sont intégrés au système éducatif ordinaire et a appelé à remplacer les prises de décision systématiques par des tiers par une aide à la prise de décision. Il a également recommandé de passer d’une politique d’allocation des ressources aux institutions au développement de services d’aide individualisés en plaçant les souhaits et choix de l’individu au cœur de la prestation de services.

**Que dire de plus ? Nous demandons l’instauration d’une politique respectueuse de nos droits, de nos choix et besoins et souhaitons être pleinement acteurs de sa mise en œuvre et suivi !**

**Contact :**

 EVA ASBL – Mme Corinne Lassoie – info@eva-bap.be – Tél 065/65.53.62

**Information complémentaire :**

Comment porter et appuyer notre message ? Tout au long de cette semaine, nous avons voulu illustrer la situation difficile vécue par les personnes handicapées en manque de soutien pour garantir leur autonomie en mettant en scène Noa, un chien d’aide, avec un message un peu provocateur.

Et on parlerait volontiers de cynisme alors que le bien-être physique, moral et social de nos amis à quatre pattes n’est pas conditionné à une vie en communauté avec leurs semblables, comment peut-on accepter que ce soit le cas pour les personnes handicapées ?

Ces photos ont été diffusées tout au long de la semaine par des associations partenaires.

Ce vendredi nous répondrons au thème proposés par ENIL « ce que je peux faire grâce à la vie autonome », un message plus positif via des photos et vidéos

**Partenaires :**

Ce message est soutenu et relayé par plusieurs organisations et individus partenaires :

Monsieur Ghislain Magerotte, Professeur émérite de l’Université de Mons

Monsieur Vincent Fries

Le Mouvement Personne D’Abord ASBL – Rue des Minières 8, 4800 Verviers

**** La Ligue des familles asbl – avenue Emile de Béco, 109 - 1050 Bruxelles

 ASBL Sapho - SAC de la Province de Hainaut rue des Goutteaux 17 - 6032 Mont-sur- Marchienne

 La LUSS ASBL – Ligue des Usagers des Services de Santé